

Le 2 décembre 2021

Excusés :

Procurations : Richard-Rivory Carole à Fanget Régis ; Vanel Régis à Bernard Gonon ; Royet Marie-Christine à Régis Fanget , Rouchouze Christian à Franck Trouiller

Présents : Berne Francis, Gonon Bernard. Deygas Raymonde, Franck Trouiller, Fanget Régis , Oriol Thierry , Berne Bernadette

Secrétaire de séance : Franck Trouiller

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 octobre 2021 n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité. Le quorum étant atteint Mr le maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE : Afin de régler les dernières factures concernant la rénovation de l'appartement communal il convient d'approvisionner le compte D2313-1903 en section investissement de 15 000 euros. Ce montant est à débiter sur le compte D615221 du budget de fonctionnement. Accord à l'unanimité du conseil pour cette délibération.

DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE RENOUVELLEMENT ADHESION COMPETENCE OPTIONNELLE ECLAIRAGE PUBLIC / SIEL : La délibération que nous avons prise le mois dernier contenait une erreur, le niveau de maintenance est de niveau 1 au lieu de niveau 2. Notre contrat avec le SIEL sera donc moins cher. Accord à l'unanimité du conseil pour cette nouvelle délibération.

DELIBERATION CREATION DE POSTE : Notre secrétaire de mairie démissionne de son ½ poste à Colombier le 1 février 2022. Il convient de modifier son poste à Thélis - La - Combe en créant un poste à temps plein sur lequel elle travaillera à ½ temps. Accord à l'unanimité du conseil pour cette délibération.

DELIBERATION AUTORISATION DE MANDATER EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET GENERAL : Mr le maire demande au conseil municipal l'autorisation de mandater des dépenses avant le vote du budget principal à hauteur de 25% soit pour un montant de 30 679.91€. Après en avoir délibéré, vote à l'unanimité du conseil.

DELIBERATION AUTORISATION DE MANDATER EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 EAU ET ASSAINISSEMENT : Mr le maire demande au conseil municipal l'autorisation de mandater des dépenses avant le vote du budget principal à hauteur de 25% soit pour un montant de 47 751.76 €. Après en avoir délibéré, vote à l'unanimité du conseil.

QUESTIONS DIVERSES

VOIRIE : Pas de remarques particulières sur le déneigement de ces derniers jours.

APPARTEMENT COMMUNAL : Mr Trouiller fait le bilan des divers travaux en cours : les conditions météo ne permettent pas de monter sur le toit pour poser la cheminée, l'entreprise ALD termine les dernières isolations de fenêtres et le réglage de la porte d'entrée. La réception des travaux est prévue mercredi prochain sauf conditions météo défavorables. Nous attendons également la livraison de la cuisine.

SALLE DE LA CURE : Mr Trouiller indique que les travaux de cloison et de plafond sont terminés, il reste à finir le carrelage, la faïence murale, la pose des sanitaires.

PROTECTION INCENDIE : L'entreprise Mazet doit contacter le SDIS pour effectuer les dernières modifications demandées.

RESEAU D'EAU COMMUNAL : Première réunion avec les partenaires (syndicat des 3 rivières, bureau d'études, commune,) pour le schéma directeur du réseau d'eau. Une première phase de la tranche ferme se met en place.

CCAS : Un colis sera adressé aux personnes de plus de 70 ans absentes au repas organisé par le CCAS le 27 novembre dernier.

AUBERGE : Un dysfonctionnement de la chaudière a occasionné une perte d'activité de l'établissement, une déclaration auprès de notre assurance est en cours.

La séance est levée à 22 h30